

RECOMMANDÉE

À tous les postes des corps de police cantonales ainsi que partiellement à ceux des villes de langue allemande, française et italienne¹

Alex W. Brunner
Architecte ETS
c/o Bahnhofstrasse 210
CH-[8620] Wetzikon
Telephone 044 930 62 33

Date: 27 septembre 2021.

Criminalité institutionnelle de la part des autorités en Suisse
Conséquences pour la police - Nouvelles conditions

Bonjour

Par courrier du 21 janvier 2021² je vous ai rendus attentifs au fait que les administrations et les offices étaient secrètement transformés en entreprises. Par là même, je vous ai démontré que la transformation des institutions anciennement soumises au droit public pour en faire des sociétés anonymes, ce sans l'aval du souverain, était non seulement illégal, mais pas abouti au niveau du droit commercial. Il en découle que les employés de ces sociétés se portent garants, non seulement avec leur patrimoine, mais sont aussi pénalement exposés, car ne disposant pas de légitimation régaliennne. Cette légitimation est d'autant plus importante pour la police, qui non seulement distribue des contraventions, mais procède aussi à des arrestations. Ces dernières constituent au sens des art. 183 et 184 du code pénal, une privation de liberté. De ce fait, vous commettez à titre professionnel des délits, délits dont chacun est responsable. Sous le régime actuel, vous êtes protégés, tant que vous servez aveuglément le système. Le jour où le système est renversé, ce qui est nécessaire pour toute la société, vous vous retrouverez exposés, car vos supérieurs ne vous aideront pas, parce qu'eux-mêmes assis sur le banc des accusés.

Les réactions à mon courrier furent contradictoires. D'une part de dus constater qu'il ne fut pas diffusé, bien que j'en fis la demande, et/ou ne fut pas lu et de ce fait engendra des réactions très variables. Il ne laissa pas de grandes traces. En février, je fus favorisé lors d'un contrôle policier, et l'agent me fit même une courbette (sic). D'un autre côté, fin avril, deux agents zurichois voulurent me contrôler. Ils n'y parvinrent pas et finalement consultèrent la banque de données pour me confirmer que j'avais bien une pièce d'identité. Puis, ils s'en allèrent la queue entre les jambes. Je ne pus que leur crier que j'engagerai des actions civiles et pénales à leur encontre. L'action pénale a été annoncée par ma lettre du 21 janvier 2020 et je ferai tout pour que ce que j'ai annoncé ait lieu. Je ne suis pas habitué à parler à des murs et ce d'autant moins lorsque l'affaire est d'une telle importance et d'une telle urgence. Celui qui ne veut pas entendre doit le ressentir! C'est le tarif que j'applique dans la situation actuelle.

¹ www.brunner-architekt.ch à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Polizeien

² Allemand: www.brunner-architekt.ch à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Inpflichtnahme der Angestellten der verschiedenen Polizeien, vom 21. Januar 2021

Italien: www.brunner-architekt.ch à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Lettera a tutte le stazioni di polizia, datata 8 febbraio 2021

Français: Cette lettre n'a pas été envoyée, nouvelle: www.brunner-architekt.ch à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Lettre à tous les commissariats en date du 21 Janvier 2021

On peut déduire des conditions générales³ que je fixais dans ma lettre du 14 avril⁴, de quoi il s'agit lors de l'action de droit civil. Cette lettre fut adressée aux commandants des corps de police cantonaux et j'y introduis de nouvelles et sévères pénalités au cas où la police voudrait me contraindre par des actions illégales. Les commandants de police, comme les gouvernants d'ailleurs, qui ne sont que des marionnettes obéissant aveuglément aux ordres de tiers, ces conditions ne furent jamais communiquées à la base. Nous en sommes exactement là où l'ancien premier ministre bavarois, qui est depuis 2018 ministre de l'intérieur en Allemagne, Monsieur Horst Seehofer disait:

*Ceux qui décident ne sont pas les élus ... et ceux qui sont élus ne décident de rien.*⁵

Tous ces fonctionnaires ne sont pas élus pour les qualités qu'ils ont, mais simplement parce qu'ils sont membres d'organisations secrètes criminelles auxquelles ils sont liés par serment, ce qui les rend vulnérables au chantage. Ils exécutent les ordres avec obéissance et font ce que leurs supérieurs exigent.

Il est nécessaire de comprendre comment cette domination⁶ est exercée. La domination est toujours exercée par l'administration. Pour ce faire, il est nécessaire selon ce courant de pensée, de transformer l'être humain (Homme avec un grand H) qui est par principe libre, en personne (homme de paille⁷ ou individu). L'asservir ainsi, fait que seul l'individu paie des impôts, seules les personnes peuvent être condamnées, et seules celles-ci doivent se soumettre aux mesures anti-corona. Pas l'Homme. Afin d'exercer toujours plus de contrôle sur l'individu, on a drastiquement augmenté le nombre de lois, et le nombre des employés de notre administration augmenta entre 2010 et 2020 de 20%. Une fin à cette multiplication n'est pas en vue. L'augmentation des effectifs concerne principalement la police, car la politique essaie depuis des décennies de scinder, sciemment et à plusieurs niveaux, la population, par différentes idéologies. Selon l'idéologie du moment, un groupe ou un autre de citoyens sera stigmatisé comme dangereux, voire comme terroriste, et le reste de la soi-disant «société libre» devra se sentir «menacé» par ceux-ci. Cela permet d'augmenter la surveillance de chacun et de renforcer le contrôle. Depuis l'année passée c'est le même mécanisme qui s'applique par le biais des mesures anti-corona.

Ma lettre aux commandants des corps de polices cantonales n'a pas été écrite dans le but d'en tirer un avantage personnel. Ce n'est pas par hasard, que par le passé, j'ai provoqué des contraventions en roulant trop rapidement. Mon intention était de tester les administrations et de les confronter à leurs responsabilités. Le ministère public du canton de Lucerne, par exemple, essaie de me mettre aux poursuites, mais leurs efforts sont vains. Le canton de St Gall emploie une autre manière afin de forcer les mauvais payeurs à s'exécuter: il s'essaie à la privation de liberté. De ce fait, j'ai déjà reçu une offre afin de passer quatre jours de vacances dans la campagne St galloise, bien que je ne fusse pas le conducteur pour l'infraction incriminée.

Mes conditions particulières

Du fait que ni les prisons, ni les polices cantonales ne puissent se prévaloir d'un droit régalien ou d'une légitimation pour agir, j'ai déjà fait parvenir à différents «directeurs d'hôtel» mes conditions particulières, par courrier du 3 septembre 2021.⁸ Je réitère celles-ci auprès de la police, bien que celles-ci soient déjà parvenues aux commandants avec courrier du 14 avril, dans lequel je leur faisais part d'avance de ce qui suit:

³ Seulement en allemand: www.brunner-architekt.ch à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Polizei en à Inpflichtnahme aller Kommandanten der Kantonspolizeien vom 14. April 2021

⁴ Seulement en allemand: www.brunner-architekt.ch à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Polizei en à Inpflichtnahme aller Kommandanten der Kantonspolizeien vom 14. April 2021

⁵ ARD: Horst Seehofer (1/2) bei Pelzig unterhält sich 20.05.2010 - HD - Part 2 / 9
<http://www.youtube.com/watch?v=f1XJ9v6iV4Q#t=4m30s>

⁶ Seulement en allemand: www.brunner-architekt.ch à Drei Welten à Deutsch à Herrschaft

⁷ Seulement en allemand: www.hot-sips.com à Links, Unterlagen à Grundlageninfo
Français: www.brunner-architekt.ch à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Lettre à tous les bureaux d'enregistrement municipaux, datée du 21 Janvier 2021
Italien: www.brunner-architekt.ch à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Lettera a tutti gli uffici comunali di stato civile, datata 8 febbraio 2021

⁸ Seulement en allemand: www.brunner-architekt.ch à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à Meine Bedingungen an die Verantwortlichen der St. Galler Gefängnisse, vom 3 September 2021

1. Pour chaque action policière (dans l'exercice de la puissance publique) contre le rédacteur de la présente, les fonctionnaires de la police suivants s'engagent à lui payer les pénalités suivantes:
 - a. Pour le commandant de police 160 kilogrammes d'or et ses suppléants 80 kilogrammes d'or chacun⁹
 - b. Le chef des prochains degrés inférieurs 80 kilogrammes d'or et ses suppléants 40 kilogrammes d'or
 - c. Le chef des prochains degrés inférieurs 40 kilogrammes d'or et ses suppléants 20 kilogrammes d'or
 - d. Le chef des prochains degrés inférieurs 20 kilogrammes d'or et ses suppléants 10 kilogrammes d'or
 - e. Policiers exécutants (grade le moins élevé) 10 kilogrammes d'or chacun

En présence de moins de degrés hiérarchiques, les employés exécutants (grade le moins élevé) sont tenus de payer d'avantage. En présence de degrés hiérarchiques plus nombreux, les subordonnés paient moins, car la donne commence toujours par le commandant devant 160 kilogrammes d'or, la pénalité se réduisant de moitié à chaque échelon.

Jusqu'à ce jour les fonctionnaires impliqués étaient personnellement garants de ces pénalités. Je relativise ce principe dans le sens où je ne change rien au fait que le fonctionnaire exécutant reste garant. Si la fortune de l'agent concerné ne devait pas suffire, l'ensemble du corps de police sera solidairement responsable de la dette. Comme les pénalités ont été calculées de sorte que pour ainsi dire personne ne puisse les payer de sa propre poche, le corps de police entier sera saigné. En un mot, vous devez vous décider de ce que vous voulez. C'est ce que je vous avais déjà écrit dans mon courrier du 21 janvier, suite auquel vous n'avez pas jugé bon de vous justifier du fait que vous souteniez toujours encore une organisation criminelle (art. 260 ter CP). S'ajoute à cela, que la police est l'instrument de répression de cette organisation criminelle, instrument visant à asservir la population. En d'autres termes: de ces criminels vous êtes le bras, ce faisant vous vous rendez coupables comme auteurs de crimes. Il est à noter que par ce comportement, vous vous asservissez vous-même.

De plus, il est à noter que même si vous ne m'incarcérez pas dans une prison St Galloise, mais que vous me livriez à un autre canton, en dépit des conditions particulières citées ci-dessus, ces mêmes conditions s'appliqueraient aux employés des établissements pénitentiaires du canton de St Gall du 3 septembre 2021 (voir annexe chiffre 8). Les conditions générales s'appliquent automatiquement au premier jour de mon incarcération, peu importe la prison, et sur l'ensemble du canton.

Pandémie actuelle

La transformation illégale par les dirigeants des institutions antérieurement soumises au droit public en sociétés de capitaux de droit privé, et ce au nez et à la barbe du grand public, contredit diamétralement la tendance actuelle qui veut que le Conseil Fédéral délègue d'avantage de pouvoirs aux gouvernements cantonaux ainsi qu'aux services de la santé. Lors de cette pandémie, ils s'arrogent le pouvoir de dicter à la population entière, si et sous quelles conditions ils peuvent encore sortir de chez eux ou pas, respectivement avec qui ils peuvent se réunir. Evidemment, ceci n'est pas un phénomène uniquement observable en Suisse, au vu du fait que les autres nations sont de plus en plus souvent transformées en sociétés par capitaux, sous réserve que ceci ne soit déjà fait depuis longtemps. En regardant les pays avoisinants, (A, D, F, I) on remarquera que ceci leur est déjà arrivé après la deuxième guerre mondiale. C'est pourquoi Sigmar Gabriel, l'ancien ministre allemand des Affaires Étrangères, et Vice-Chancelier dit:

Je vous dis, nous n'avons pas de Gouvernement. Madame Merkel est Directrice d'une nouvelle organisation non-gouvernementale en Allemagne.¹⁰

On comprend de ce fait que la fonction de Bundeskanzler (chef du Gouvernement en Allemagne) fut créée en 1948 et la République Fédérale d'Allemagne en 1949 fut fondée comme entreprise.¹¹ Les autorités suisses ne font que rattraper ce qui est déjà établi à l'étranger.

⁹ Par le terme or, il s'agit d'or fin ou affiné titrant à 999 millèmes ou d'or 24 carats.

¹⁰ Siegmur Gabriel - "Merkel ist Geschäftsführerin einer NGO"
<https://www.youtube.com/watch?v=-PX8Jyp7cRk>

L'idéologie qui consiste à voir les autorités comme des entreprises, et la pandémie ne se contrarient pas du tout, elles se complètent comme les pièces d'une idéologie qui consiste à mener l'humanité là où les vrais maîtres veulent les conduire. Cela explique aussi pourquoi nous n'avons pas eu le droit d'apprendre les vrais dessous de l'histoire¹² lors de notre scolarité. Le but des «Maîtres» ou Élités en aurait été remis en question.

La peur nous est insufflée par des mots draconiens afin que nous pliions à des mesures imposées, qui ne nous font que du mal. Tous parlent d'un virus qui, en réalité, n'en est pas un. On part à la recherche d'une séquence spécifique de protéine, au moyen d'un test PCR, qui fonctionne comme un tirage de Lotto. Cette unique protéine est ensuite multipliée des douzaines de fois afin de pouvoir ensuite affirmer qu'on est porteur de ce virus contagieux, et ce, bien que le test n'est même pas validé. De plus, les médecins ne sont pas à même d'expliquer en quelles circonstances le virus rend malade.

La médecine allopathique ne sait pas non plus comment fonctionne la Nature, et en particulier pas comment fonctionne le corps humain. Elle n'enseigne qu'une vue d'ensemble mécanique, une idéologie qui n'a rien à voir avec la Nature. La nouvelle physique quantique est plus avancée. Au moyen de cette technique, il est par exemple possible de construire des Smartphones. La physique quantique enseigne que la Matière ne se compose que d'une «énergie» et que celle-ci est la force motrice. Cette évidence était déjà connue de nos ancêtres, eux qui ne savaient ni lire ni écrire. Si on adhère à une école spirituelle qui enseigne encore cette science, la Nature¹³ est le sujet de la première leçon.

Comme la plus part ne comprennent rien à la spiritualité, ils croient à un monde mécanique, celui-là même qu'on nous inculque à l'école. C'est aussi pour cela qu'à l'église, nous devons apprendre à croire, ce qui depuis des millénaires occasionne une lutte pour notre âme, chose que nous ne réalisons pas toujours.

Dans ses conférences¹⁴ en l'an 1917, Rudolph Steiner expliquait déjà qu'on annihilerait l'âme par un médicament et qu'on inventerait un vaccin par lequel on traiterait l'organisme, dès la petite enfance, mieux encore, dès la naissance, afin que le corps humain ne se rende pas compte qu'il possède une âme et un esprit. Cette idéologie aboutit avec le transhumanisme et est un crime contre l'humanité.

La raison pour cette pratique a plusieurs origines. Avant, il n'y avait pas de hiérarchies. Tous étaient sur un pied d'égalité car l'âme, à l'état naturel, ne se laisse pas asservir. De nos jours, tout est défini par des hiérarchies qui permettent à quelques-uns de régir sur beaucoup. Plus notre potentiel spirituel est bas, plus on devient malade. Et lorsqu'on est malade, les médecins nous prescrivent des médicaments qui ne combattent que nos symptômes en lieu de leurs causes, car ces causes ne peuvent être guéries que par un travail au niveau spirituel. En prenant les médicaments, notre potentiel spirituel se réduit encore. Avec des vaccinations répétées, on arrive au même but. Viennent s'ajouter, à long terme, les suites du vaccin expérimental actuel, dommages dont on n'a aucune idée de l'ampleur. Bien des gens décèdent après le vaccin, ou tombent malades.

Toutes les mesures qui nous sont imposées, lors de cette pandémie, sont de ce fait complètement idiotes et ne reflètent qu'une vision mécanique du monde. La première pandémie de cette époque débuta avec la grippe russe en 1889. Toutes les pandémies, à ce jour, furent toutes provoquées.

Dr Kerry Chant, Chief Health Officer de l'état australien du New South Wales dit:¹⁵

¹¹ www.dnb.com

¹² www.brunner-architekt.ch à Drei Welten à Deutsch à Unsere Geschichte, die wir nicht kennen (dürfen)
à English à Our Forbidden History
à Français à Notre histoire, qu'on refuse de nous faire connaître
à Italiano à La nostra storia, quella che ignoriamo (non per nostra volontà)

¹³ www.brunner-architekt.ch à Drei Welten à Deutsch à Einführung in die Lehre der drei Welten und
à English à Introduction to the Teachings of the Three Worlds

¹⁴ Steiner Rudolf, Geistige Wesen und ihre Wirkungen, Band I, Die spirituellen Hintergründe der äusseren Welt, GA 177, Seite 97ff. <http://fvn-archiv.net/PDF/GA/GA177.pdf#view=Fit>

¹⁵ RT, 09.09.2021: *Australische Gesundheitsbeamtin verweist auf "Neue Weltordnung" – und löst Shitstorm aus.* <https://de.rt.com/international/123795-australische-gesundheitsbeamtin-covid-bleibt-ewig/>

Nous devons nous accoutumer dans le futur à être vaccinés avec le vaccin contre le COVID-19 ... Je ne peux pas voir comment COVID-19 ne nous accompagnera pas pour toujours. En tant que médecins en charge de la santé publique, nous voulons toujours voir disparaître les maladies, les éliminer définitivement, mais cette vision n'est pas pour bientôt. Des piqûres de rappel et des revaccinations seront à l'ordre du jour. ...

Nous vivons une pandémie mondiale, un événement qui n'arrive que tous les 100 ans. Vous pouvez partir du principe, que de temps en temps il y aura des contaminations, c'est dans l'ordre des choses. Nous devons nous faire au fait que ceci est le «Nouvel Ordre Mondial».

Ce que les Élités veulent, c'est ce Nouvel Ordre Mondial. Lors de la deuxième guerre du Golfe, en 1991, George H. W. Bush parlait «d'une grande idée: un nouvel ordre mondial, ...»

On peut soigner des maladies par des fréquences appropriées. De même, on peut provoquer des maladies avec des fréquences appropriées. Derrière ces dernières il y a un savoir propre aux Élités. C'est ce savoir qui est mis en œuvre lors de la présente pandémie. Des antennes à même de propager ces fréquences se trouvent à tous les coins de rue, mais il faut encore en installer d'avantage, car il ne faut pas se contenter de rendre les hommes malades, il faut encore faire mourir les animaux et les végétaux. L'idéologie des partis «verts» fut parallèlement introduite, de manière à nous détruire définitivement.

Par le biais de cette pandémie, on met entre autres en pratique exactement ce que veut Klaus Martin Schwab. Celui-ci est le fondateur du Forum Économique Mondial (WEF de Davos), est membre de la conférence des Bilderberg et initiateur du «Great Reset».¹⁶ Ce concept fusionne plusieurs idéologies. L'un des buts, par exemple, est qu'à partir de 2030 on ait aboli toute propriété privée et que chacun soit heureux. Ce but était déjà écrit dans un pamphlet communiste de 1848: l'abolition de la propriété bourgeoise.

Conditions générales

Au vu de ce qui est écrit ci-dessus, la police est l'instrument de répression des «Maîtres du Monde», ce faisant, la police soutient de par ses activités une organisation criminelle. Dans le cadre de la Covid 19, et en obéissant aux ordres de fonctionnaires de sociétés anonymes, la police a particulièrement participé à l'imposition de mesures qui ont ruiné la santé de beaucoup, fait que les gens leur ont été subordonnés, et qu'en conséquence de ces mesures imposées, bien des gens, à court ou à long terme, perdront leurs avoirs et tous leurs biens.

Il faut absolument arrêter cela afin que cette autre pandémie s'arrête, elle aussi. Avec chaque action que chaque fonctionnaire de police exécute ou tente, afin de soutenir lesdites mesures anti Corona, chacun consent à payer une pénalité à celui qui portera plainte. Si plusieurs fonctionnaires participent à une telle action, chacun est passible, à titre individuel, d'une pénalité. La pénalité est fixée à 4 kilogrammes d'or fin par fonctionnaire et par action. Si l'un des fonctionnaires n'est pas à même de s'acquitter de la somme, l'ensemble du corps de police concerné est solidairement redevable.

Toute la population domiciliée en Suisse, que la personne concernée soit de nationalité suisse ou étrangère, majeure ou mineure, et qui aura été soumise à l'une de vos actions illégales, est habilitée à porter plainte et réclamer ces pénalités. En conséquence, vous courez le danger d'être confrontés à plusieurs pénalités pour une et même action illégale. Ou pour être tout à fait clair: si lors d'une manifestation 100 policiers sont mobilisés, chacun doit cette pénalité de 4 kilogrammes d'or fin à chacun des plaignants.

Il ne faut pas oublier qu'au vu des conditions générales (voir petit 3) d'octobre et novembre 2020, il y aura déjà des créances qu'on fera valoir à votre rencontre. Vous prenez le risque que ces demandes ne se fassent valoir que lorsque le système actuel aura été renversé. A ce moment les présentes conditions générales seront d'avantage connues. Il est difficile d'évaluer l'ampleur de l'avalanche de créanciers demandant leurs pénalités, et les expropriations auxquelles vous serez soumises. Vous y avez donné votre aval.

Cet instrument n'est qu'un palier intermédiaire dans le cadre d'une probable escalade de la situation. Il est grand temps que vous tous, unis, en tant que corps de police, vous montriez enfin de quel côté vous

¹⁶ Anglais: WEF, 03.06.2020: Now is the time for a 'great reset': <https://www.weforum.org/great-reset> und <https://www.weforum.org/agenda/2020/06/now-is-the-time-for-a-great-reset/>

êtes. Du côté de la population ou du côté de cette organisation criminelle. Si vous prenez parti pour le peuple, la conséquence serait le refus de travailler: une mutinerie. Imaginez les dirigeants devant expliquer les raisons de la mutinerie, ce faisant ils devraient avouer leurs propres crimes et ce serait la fin du système actuel.

Si vous n'êtes pas prêts à vous mutiner, il faut que vous sachiez que plus tard on ne manquera pas de vous demander des comptes quant à vos actions. Ne vous perdez pas dans l'illusion qu'un corps de police entier ne peut être changé. Là où il y a une volonté, il y a un chemin. En cas de doute, je m'engage personnellement à ce que ce chemin soit emprunté.

Votre statut juridique au sein de l'entreprise „Police“

Dans ma première missive du 21 janvier 2021, je vous ai renseignés sur votre situation juridique. Je ne suis pas sûr d'avoir été très clair. Ces entreprises, dans lesquelles vous travaillez ne sont légitimées ni par un droit régalien, ni par le droit commercial. De ce fait, seul le droit commercial s'applique, et non une loi, un règlement ou une quelconque ordonnance. Votre contrat de travail avec la police ne repose de ce fait pas sur grand-chose, car juridiquement, la police n'existe pas. Elle n'existe ni comme entreprise, ni comme institution de droit public. Si par hypothèse vous ne receviez plus votre salaire, vous ne pourriez pas le réclamer auprès de la police, car formellement, celle-ci n'existe pas. Vous devriez alors porter plainte contre celui qui a contresigné le contrat, ce qui risque de s'avérer difficile.

Du point de vue disciplinaire, il en va de même. L'entreprise, au vu du fait qu'elle ne dispose d'aucune légitimation, n'a aucun droit de vous inculper dans une procédure disciplinaire. Elle n'y parvient que parce que chacun croit à une instance légitime ou au pouvoir lié à une fonction. La police, en tant qu'institution, se conduit comme votre voisin, qui vous demanderait de baisser votre culotte afin de vous tanner les fesses. Si vous suivez ses injonctions, on ne peut plus vous venir en aide.... Par contre on pourra dire, qu'en vérité, vous avez bien mérité la bastonnade.

Vous êtes peut-être d'avis que vos différentes associations sont là pour vous aider, vous conseiller, afin que vous profitiez d'une protection optimale. Ceci est illusoire, car les chefs de ces associations sont également sous contrôle des mêmes organisations criminelles. Dans le cadre associatif, vous êtes trahis comme le font les partis politiques avec leurs votants.

Il existe depuis peu une association de policiers du nom de «tu n'es pas seul»¹⁷ qui semble s'interroger quant aux exigences entourant la Covid. Le nom allemand de cette association prête à confusion («nous pour vous»), car la police ne fut jamais l'amie du peuple, mais toujours l'instrument de répression des Élités. Comme toute autre organisation qui s'approprie la thématique du corona, il faut regarder l'association «tu n'es pas seul» avec la plus grande méfiance. Elle a été infiltrée, voire fondée par l'organisation criminelle et il ne faut en aucun cas y adhérer.

Mes conditions particulières sont entrées en vigueur en avril 2021, à réception de mon courrier. Les conditions générales dont je vous ai fait part plus haut entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Elles sont applicables jusqu'à ce que la police redevienne une institution de droit public ou jusqu'à ce que je les révoque.

La prise de connaissance de cet écrit par l'agent implique la prise de connaissance du principal, et vice-versa. De plus, vous devez faire part de ces conditions particulières à tous les postes de police communale, municipale, voire ceux de la ville concernée. L'interprétation et le droit exclusif de définir les termes de ces conditions restent auprès de l'auteur. Tous autres droits réservés.

Par votre comportement vous décidez où se dirige la Suisse, et de comment elle se portera.

Adieu

L'Homme: Alex W. Brunner, a.r.

¹⁷ <https://wirfuereuch.ch/>